

pas seulement un prieuré, mais son propre palais pour y établir un collège.

Le contenu de ces lettres de rappel trahit, de la part du roi, une très-grande méfiance pour la Compagnie de Jésus, méfiance que le P. Jouvency a reconnue lui-même en ces termes : « Le roi, dit-il, estima qu'il valait mieux avoir les Jésuites pour amis que pour ennemis (*consultius iudicavit habere amicos quam infensos*). L'opposition du Parlement et les remontrances d'Achille de Harlay, non président, ajournèrent quelque temps l'exécution de l'édit, qui fut enfin enregistré le 2 janvier 1604. « Ce jour là, dit Mezeray, l'ignominie du bannissement des Jésuites servit à accroître la gloire de leur rappel et à leur former un plus grand établissement. Ils se virent installés dans une maison royale dont ils ont fait le plus beau de leurs collèges. »

« Ainsi commença l'année 1604, dit aussi Favyn, par le rétablissement des pères Jésuites, en faveur desquels le roi fonda un collège royal, en sa ville de La Flèche, leur donna son château, où il avoit été conçu, y fit jeter les fondements d'un bastiment admirable, lequel étant parachevé, reviendra à plus de cent mille écus, en intention qu'après sa mort, son cœur y soit porté, comme il y avoit pris vie et mouvement, *cor primum vivens, ultimum moriens* (*Histoire de Navarre*, livre 48, page 1240). »

Cette disposition testamentaire se trouve en effet dans l'édit de fondation du collège de La Flèche, donné à Fontainebleau, au mois de mai 1607, par lequel Henri IV régla lui-même les matières d'enseignement (24).

(21) HENRI IV A LA FLÈCHE, par Jules Clère. *La Flèche*, juin 1857 ; pages 41 et 42.

Nous fournirons plus loin des détails intéressants sur le collège de La Flèche, à la construction duquel Maillange a aussi coopéré.